



Parc national
des Cévennes



Communiqué de presse

Le 13 mai 2020

Déconfinement partiel au Parc national des Cévennes

Depuis le 11 mai, une sortie partielle du confinement a été enclenchée au Parc national. Les missions de terrain reprennent progressivement. Le siège de l'établissement public ainsi que les maisons du tourisme et du Parc restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

L'établissement public du Parc a validé un plan de reprise de ses activités pour la première période du déconfinement allant du 11 mai au 2 juin. Jusqu'à cette date et conformément aux consignes nationales, les services du Parc national des Cévennes continuent de fonctionner avec une grande partie des agents exerçant leurs missions en télétravail. Les agents sont joignables par téléphone (voir organigramme sur notre site internet) et par mail (prenom.nom@cevennes-parcnational.fr). Toutes les réunions se poursuivent par visio ou audio conférence.

Les missions de terrain reprennent quant à elles progressivement dans le respect des gestes barrières et principalement de distanciation physique lors de rencontres avec des habitants, pétitionnaires ou partenaires. Chaque agent est équipé d'un kit sanitaire incluant gel hydroalcoolique, masque et lingettes de désinfection. Tout déplacement en dehors du territoire du Parc est suspendu jusqu'au 2 juin.

L'établissement public du Parc ainsi que les maisons du tourisme et du Parc restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre. De même, les animations sont toujours suspendues. Néanmoins, l'établissement qui souffle cette année son cinquantième anniversaire prépare activement un beau programme d'animations pour la saison été/automne. Ces animations se dérouleront dans le strict respect des règles sanitaires afin de protéger l'ensemble des participants.

Après plus de deux mois de confinement, nombreux sont ceux qui souhaitent prendre une bonne bouffée d'oxygène en empruntant les sentiers de randonnée qui quadrillent le territoire du Parc. N'hésitez pas à consulter notre plateforme *Destination* (<http://destination.cevennes-parcnational.fr/>) recensant tous les sentiers de GR, de PR et de découverte accessibles sur le territoire. Veillez à respecter la réglementation en vigueur en cœur de Parc notamment pour ce qui est de la circulation et de la cueillette (www.cevennes-parcnational.fr). Nous rappelons que les sorties nature sont autorisées dans un rayon de 100 km autour de son domicile et les groupes limités à 10 personnes. La faune sauvage qui s'était réappropriée la nature durant le confinement redevient aujourd'hui vulnérable, notamment en cette saison de naissance pour les mammifères et de nidification pour les oiseaux. Soyez vigilants !



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières